
Finances et Conseil du Trésor

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

Finances et Conseil du Trésor

Rapport annuel 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA
www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3019-1 (édition bilingue imprimée)

ISBN 978-1-4605-3021-4 (PDF : édition en français)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2368-4445 (PDF : édition en français)

22-00094 | 2022.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Son Honneur, l'honorable Brenda L. Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre

DE LA SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



Cheryl Hansen
Sous-ministre

Table des matières

Lettres d'accompagnement	1
Message du ministre	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB	7
Mesures de rendement	9
Survol des activités du Ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Information financière	22
Résumé des activités de dotation	23
Résumé des projets de loi et des activités législatives	24
Résumé des activités liées aux langues officielles	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	28
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	35

Message du ministre

La dernière année a été toute une aventure. La pandémie de COVID-19 combinée à l'agitation a donné une inflation que notre pays n'avait pas vue depuis des décennies. Elle a apporté de l'incertitude et de nombreux obstacles, ce qui n'a pas empêché le personnel de relever le défi et de rester déterminé à remplir sa mission auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Depuis cette période sans précédent, le personnel a trouvé des solutions créatives qui ont amené la province sur la voie d'une reprise durable.

Nous avons réalisé des progrès importants dans le dossier des négociations collectives et signé de nouvelles conventions collectives avec 14 unités de négociation. Je suis reconnaissant à l'endroit des équipes de négociation pour leur dévouement et leur collaboration durant ces négociations.

Lors d'une grève de deux semaines à l'automne, le Ministère a aidé d'autres ministères à maintenir leurs services. Et nous avons réussi par l'intermédiaire de la Commission du travail et de l'emploi à régler les problèmes de non-conformité avec les ententes sur les services essentiels.

Durant nos consultations prébudgétaires, nous avons rencontré plus de 50 parties prenantes avant de publier le budget 2022-2023. Trois mesures fiscales ont été introduites, dont une augmentation de la taxe sur le carbone exigée par le gouvernement fédéral, des réductions des taux d'impôt foncier provincial et une réduction de l'impôt sur le revenu. Pour la deuxième année, un énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre a été incorporé au budget.

Cette dernière année, le projet de loi sur la réforme de la gouvernance royale a reçu la sanction royale. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a participé à l'équipe de la réforme de la gouvernance locale, a codirigé un groupe de travail sur le financement et a donné des commentaires sur les options en matière d'impôt foncier et les modifications législatives.

Bien plus d'initiatives sont présentées dans le rapport annuel 2021-2022. J'aimerais en profiter pour remercier mon personnel au ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour son dévouement à l'égard de telles réalisations. Grâce à son professionnalisme, à sa diligence et à sa mentalité *Une équipe, un GNB*, nous avons pu retrouver dans une situation financière stable.

Je me réjouis à l'idée de miser sur les progrès que nous avons réalisés au cours de l'année pour créer une économie encore plus forte pour la province.



L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Message de la sous-ministre

Durant l'exercice 2021-2022, le personnel du ministère des Finances et du Conseil du Travail a continué d'aller au-delà des attentes en gérant les finances publiques dans l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick. Avec l'application de l'approche *Une équipe, un GNB* à leurs activités, les équipes ont collaboré dans l'ensemble des divisions pour obtenir les résultats ministériels et pour faire passer en premier les besoins de nos résidents.

Finances et Conseil du Trésor appuie le pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation politique et stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et organismes clients.

Au cours des dernières années, nous avons répondu aux besoins en personnel en déployant les agents libres du GNB par l'intermédiaire de l'équipe de dotation des services essentiels.

Une formation formelle a été donnée à plus de 1 000 employés dans des sujets comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma et la gestion du changement.

La solution de planification des ressources organisationnelles est maintenant bien en voie de mettre à niveau les systèmes actuels et d'offrir une solution pour une variété de fonctions importantes du gouvernement, comme les finances, les ressources humaines et l'approvisionnement. Nous avons mis en œuvre une solution Oracle Fusion pour les ressources humaines et la paie à l'intention de Finances et Conseil du Trésor, le groupe de la clientèle des ressources humaines du Ministère et des parties de Service Nouveau-Brunswick.

Le personnel est toujours à la recherche de moyens et d'innover dans la façon dont nous accomplissons notre travail, ce qui est au cœur de notre vision, *Une équipe, un GNB*. Je suis tellement fière de la façon dont le personnel à Finances et Conseil du Trésor a intégré cette approche dans tout ce qu'il fait tout en continuant de développer, de s'adapter et de faire avancer les priorités du Ministère.

Si je pense à la dernière année, je peux dire que j'ai la chance de diriger une équipe si dévouée de personnes et je suis fière de ce que nous accomplissons chaque jour pour la population de la province.



Cheryl Hansen
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacités que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- communiquent les uns avec les autres;
- collaborent dans le cadre de projets importants; et
- favorisent la concentration des efforts et les responsabilités.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021-2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Secteur privé dynamisé;
- Communautés dynamiques et viables;
- Gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- Soins de santé publics fiables;
- Éducation de première classe; et
- Environnement.

RÉPONSE À LA COVID

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie par les moyens suivants :

- Partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick pour l'administration du Programme de subvention de rétablissement des petites entreprises, se traduisant par l'octroi de subventions de plus de 6,4 M\$ à plus de 900 petites entreprises admissibles touchées par la pandémie entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022;
- Instauration de la Directive du GNB en matière de vaccination contre la COVID-19, ainsi que de politiques sur les ressources humaines pour appuyer l'effectif et les activités du gouvernement, l'élaboration d'un processus pour les plans de prévention des maladies transmissibles dans l'ensemble de la partie 1, y compris les processus relatifs au dépistage actif, à la réponse à un cas positif de COVID-19 ou à une exposition potentielle dans le lieu de travail, le suivi des cas positifs en milieu de travail et la mise en œuvre des protocoles de sécurité au travail; et

- Déploiement des employés du GNB aux opérations essentielles comme les agents de contrôle frontalier, les préposés à l'enregistrement des voyages et les préposés au dépistage sur place, création de bassins de talents pour réduire le temps de cycle en vue d'embaucher et travail avec les syndicats pour les ententes sur la mobilité du personnel et la communication de mises à jour en temps opportun aux employés du GNB. Déploiement de plus de 1 000 employés à des fonctions temporaires dans les ministères, les parties 2, 3 et 4, et les établissements de soins de longue durée.
- sélection d'indicateurs clés qui touchent la pauvreté et l'inclusion sociale;
- Mise en œuvre de projets de loi fiscaux, dont la réduction du taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 2021, des taux de la taxe sur le carbone de 2021 et la souplesse du taux d'impôt foncier à l'intention des gouvernements locaux pour l'année d'imposition 2023; et
- Aide au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en offrant quatre sites Web pour le lancement de ses centres d'excellence.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2021-2022, Finances et Conseil du Trésor s'est concentré sur les priorités gouvernementales qui suivent :

- Lancement officiel du nouvel intranet du GNB, enlèvement de l'étiquette bêta et mise hors service de l'intranet précédent du GNB;
- Lancement d'un programme pluriannuel pour mesurer la performance du réseau à large bande;
- Mesure et consignation de la disponibilité du service cellulaire le long des routes de grande communication et des routes collectrices;
- Fourniture d'une formation formelle à plus de 1 000 employés dans des sujets comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma et la gestion du changement;
- Élaboration et lancement de possibilités de formation sur la santé mentale pour appuyer le bien-être des employés;
- Publication de rapports trimestriels sur les déplacements des cadres supérieurs sur le portail de données ouvertes;
- Approbation de 123 entreprises dans le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour des projets totalisant plus de 36 millions de dollars, créant la possibilité d'accorder des crédits d'impôt de plus de 17 millions de dollars;
- Lancement d'un tableau de bord des indicateurs du bien-être qui fournit des renseignements sur une

Mesures de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat n° 1

PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES (PRO)

Le projet de PRO est une initiative pluriannuelle du GNB qui est axée sur les secteurs d'activité des ressources humaines et de la paie, des services financiers et de l'approvisionnement. Le projet a été établi pour :

- Introduire des processus opérationnels communs;
- Mettre en œuvre une solution technologique partagée (Oracle Fusion); and
- Introduire des approches communes en matière de gestion de l'information.

La PRO est mise en œuvre par étapes dans les ministères et les organismes, les districts scolaires et les collèges communautaires. Le projet doit prendre fin en 2025.

Pourquoi c'est important

Pendant plusieurs années, le GNB a reconnu la nécessité d'avoir une seule solution de PRO. Au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, il a été difficile de recueillir les principaux renseignements sur les employés et l'information financière clé de l'ensemble du gouvernement. Il a fallu extraire l'information de divers systèmes, procéder à une saisie et à des rajustements manuels, et y consacrer des heures de travail de la part du personnel.

Connaître de tels problèmes durant une période critique a montré l'importance pour les fonctionnaires d'avoir accès à des renseignements précis et à jour, tout en veillant à ce que les dirigeants aient des renseignements fiables pour prendre des décisions.

Rendement global

Trois versions ont été mises en œuvre avec une transition pour appuyer les opérations. La transition d'un projet aux opérations a présenté des difficultés et des possibilités d'amélioration que les équipes cherchent à mieux définir.

Le GNB paie maintenant ses fournisseurs et les employés de deux ministères à partir de la nouvelle solution.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

La fonctionnalité des comptes créditeurs, de la gestion de la trésorerie et du grand livre pour tous les ministères dans la partie 1 pour les factures et les transactions financières a été mise en œuvre le 19 juillet 2021. La fonctionnalité des projets et des immobilisations corporelles a aussi été mise en œuvre. Il y a eu la découverte de nouveaux processus et d'une solution en vue de suivre les coûts des projets pour Transports et Infrastructure et Justice et Sécurité publique. Transports et Infrastructure, Tourisme, Patrimoine et Culture, Finances et Conseil du Trésor, Environnement et Gouvernements locaux, Éducation et Développement de la petite enfance, Santé, Développement social, JSP, SNB, Agriculture, Aquaculture et Pêches, Éducation postsecondaire, Formation et Travail et Ressources naturelles et Développement de l'énergie ont de nouveaux processus et une solution pour faire le suivi des nouveaux biens.

La fonctionnalité des ressources humaines et de la paie/du recrutement et du libre-service pour les dépenses a été mise en œuvre le 1er novembre 2021, pour le personnel et la clientèle de Finances et du Conseil du Trésor ainsi que pour le personnel de Service Nouveau-Brunswick payé à partir du SIRH. Après la mise en œuvre, le passage de la paie s'est poursuivi sans problème depuis le premier exécuté le 10 novembre 2021. Depuis la mise en œuvre, l'équipe de projet appuie le personnel des services des ressources humaines et de la paie de Finances et Conseil du Trésor et de Service Nouveau-Brunswick pendant qu'il continue d'apprendre la nouvelle solution et les nouveaux processus.

Les principaux processus sont définis et mis en œuvre pour le soutien à long terme de la solution, les normes de données et les processus.

Leur mise en œuvre était le fruit de la collaboration qui a demandé l'apport et le soutien de spécialistes opérationnels et techniques de l'ensemble du GNB, ainsi que des consultants externes et du partenaire de mise en œuvre de la PRO, IBM. L'équipe de la PRO a dirigé des groupes de travail, tenu une série d'ateliers pour

établir comment la future solution pourrait fonctionner et mené des essais et offert une formation de nature étendue.

La planification des déploiements au cours de la future année (après 2022) a aussi été réalisée de concert avec les dirigeants de toutes les organisations relevant de la portée et le travail a été entrepris sur les six prochaines versions.

Résultat n° 2

POLITIQUE SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT LUCRATIF

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) offre plusieurs programmes d'aide financière à différentes entités à but lucratif sous la forme de prêts, de subventions, de garanties et de remises, entre autres.

La nouvelle politique du GNB sur l'aide financière aux organismes à but lucratif vise à établir une approche cohérente et structurée dans l'ensemble du GNB pour recueillir l'information, évaluer, appuyer et surveiller les investissements du GNB dans les organismes à but lucratif.

Pourquoi c'est important

La mise en œuvre de cette politique est censée produire les avantages suivants pour les gens du Nouveau-Brunswick :

- L'optimisation des ressources pour les contribuables relativement aux nouveaux investissements;
- La dynamisation de l'activité du secteur privé par une augmentation de l'assiette fiscale du Nouveau-Brunswick; et
- Une plus grande transparence pour le public relativement aux critères, aux décisions et aux rendements des investissements; et une plus grande responsabilité à l'égard des résultats de la part des bénéficiaires, des administrateurs de programmes et des représentants élus.

Rendement global

La politique fait l'objet d'un projet pilote pendant un an pour faire l'essai des critères et des processus et les finaliser. Après avoir été finalisée et mise en œuvre dans l'ensemble du GNB, la politique sera soumise à une révision annuelle et à une mise à jour, de concert avec les ministères et les organismes octroyant l'aide financière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

La Division des affaires budgétaires et financières est chargée de la surveillance financière centrale, de l'examen de l'aide financière qui a été accordée et de la production des rapports connexes au niveau central, de la coordination des futures révisions à la politique avec les ministères et les organismes; de la surveillance et la réception des rapports des ministères et des organismes sur toute l'aide financière qui a été approuvée au ministère, et de la production de rapports sur la conformité avec la nouvelle politique et le nouveau processus.

La politique a été mise en œuvre pour les demandes de financement relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick, de la Société de développement régional et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches qui produisent maintenant des rapports réguliers sur l'activité entourant l'aide financière dans le cadre de leur processus de production de rapports trimestriels.

Une révision de fin d'année est en cours pour évaluer les résultats globaux et s'assurer que le processus fonctionne comme prévu. Les recommandations sur les prochaines étapes suivront le cas échéant.

Résultat n° 3

NÉGOCIATIONS SYNDICALES/CONVENTIONS COLLECTIVES

Finances et Conseil du Trésor est responsable des mandats salariaux pour le personnel de gestion et les employés non syndiqués, ainsi que de la direction des négociations collectives ayant trait aux 25 conventions collectives dans l'ensemble des parties 1, 2 et 3 des services publics. Le GNB se trouvait dans un nouveau cycle de négociation avec les 25 unités de négociation. Le Ministère était chargé de diriger la négociation collective pour arriver à un résultat acceptable pour le gouvernement.

Pourquoi est-ce important

La masse salariale du GNB est d'environ 2,8 milliards de dollars, soit près du quart de toutes les dépenses ordinaires. Les augmentations de la rémunération ont des répercussions importantes sur les finances de la province.

Rendement global

Finances et Conseil du Trésor a conclu de nouvelles conventions collectives avec 14 unités de négociation des règlements salariaux acceptables pour le gouvernement. Certaines des unités de négociation représentaient environ 20 000 travailleurs dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique.

Des conventions collectives ont été conclues avec les unités suivantes :

- Agents des services correctionnels, partie 1 (section locale 1251 du SCFP);
- Travailleurs de la voirie et agents des parcs, partie 1 (section locale 1190 du SCFP);
- Travailleurs sociaux, partie 1 (section locale 1418 du SCFP);
- Assistants en éducation et adjoints administratifs d'école, partie 2 (section locale 2745 du SCFP);
- Sténographes judiciaires, partie 1 (section locale 1840 du SCFP);
- Travailleurs de soutien des hôpitaux, partie 3 (section locale 1252 du SCFP);
- Professionnels de la santé spécialisés, partie 3 (Syndicat du Nouveau-Brunswick);
- Procureurs de la Couronne, partie 1 (IPFPC);
- Infirmières, partie 3 (SIINB);

- Infirmières gestionnaires et infirmières surveillantes, partie 3 (Syndicat du Nouveau-Brunswick), Soutien professionnel dans les écoles, personnel de soutien professionnel dans les écoles, partie 2 (Syndicat du Nouveau-Brunswick);
- Services de ressources (SESPPNB);
- Chauffeurs d'autobus, concierges et entretien (section locale 1253 du SCFP); et
- Assistantes administratives, commis aux écritures et aux règlements (SESPPNB).

Il y aura la tenue de négociations en 2022-2023 avec les 11 autres unités de négociation, ce qui comprend les agents d'administration scolaire (AFPC), les avocats de la Couronne, partie 1 (IPFPC), les professionnels de la science médicale (Syndicat du Nouveau-Brunswick), les non-enseignant(e)s (Syndicat du Nouveau-Brunswick), les enseignants (Syndicat du Nouveau-Brunswick), la formation et la certification industrielles (Syndicat du Nouveau-Brunswick), agriculture, vétérinaires, ingénieurs, arpenteurs-géomètres et architectes du Nouveau-Brunswick (IPFPC), le personnel médical et de laboratoire et inspections techniques (Syndicat du Nouveau-Brunswick), les contremaîtres de la voirie (Syndicat du Nouveau-Brunswick), les techniciens et technologistes des travaux de génie (Syndicat du Nouveau-Brunswick) et les enseignants (FENB).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

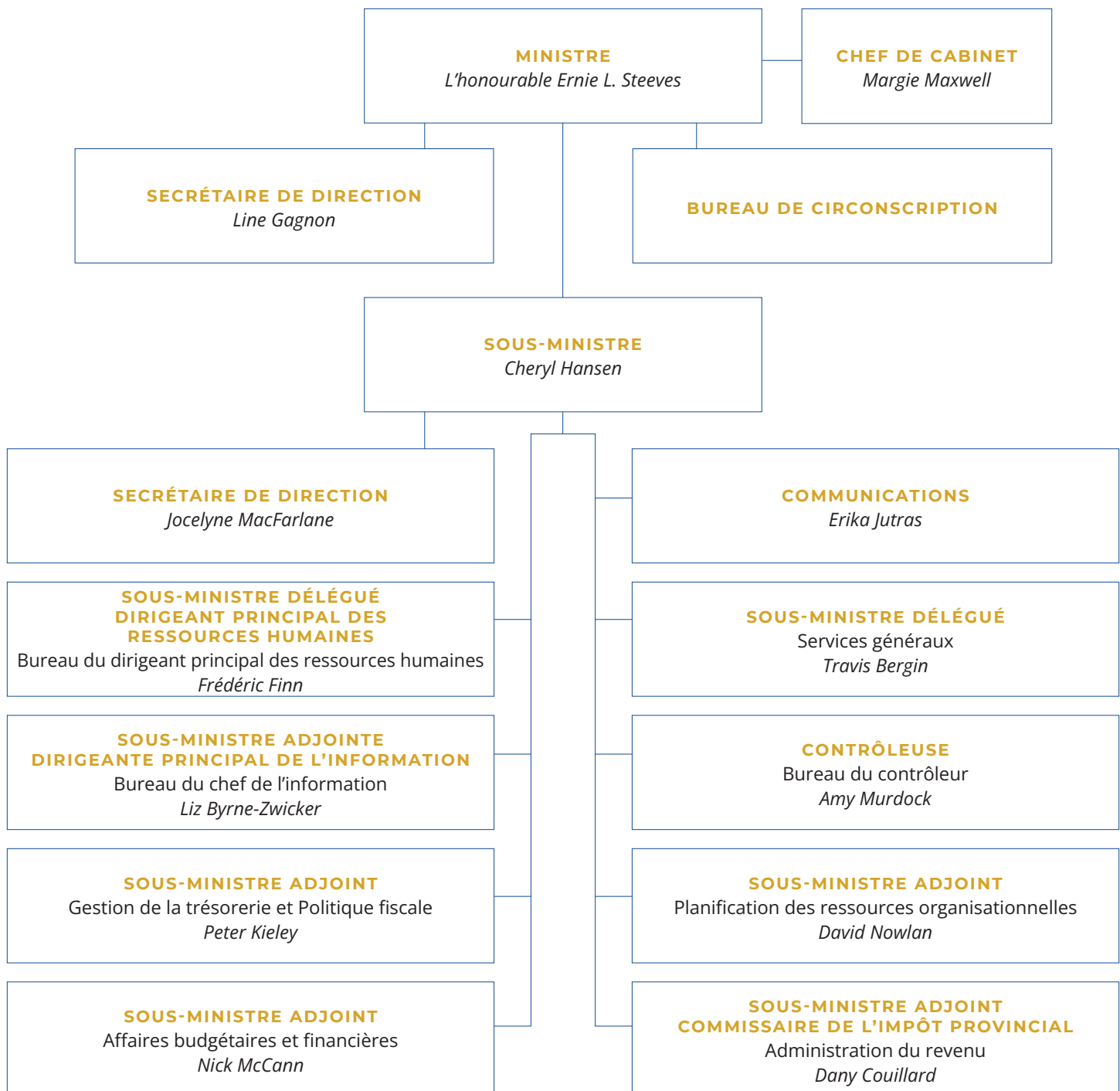
Le processus de négociation collective a été entrepris pour produire ce résultat. De plus, parce que le financement requis pour le nouveau mandat et les conventions collectives conclues dépassait le crédit approuvé au départ dans le budget principal, des crédits supplémentaires ont été demandés au moyen d'un mandat spécial. L'Assemblée législative a donné son approbation par la voie de la *Loi spéciale portant affectation de crédits*.

Survol des activités du Ministère

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) est un organisme central du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il offre un soutien au pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et aux organismes clients.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est le président du Conseil du Trésor (comité du Cabinet), tandis que la sous-ministre est la secrétaire du Conseil du Trésor (comité du Cabinet).

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

SERVICES GÉNÉRAUX

Aperçu

La **Division des services généraux** comprend la Direction des services généraux et l'Unité des services d'appui aux projets et de consultation.

La **Direction des services généraux** est formée de sept unités, soit :

- **L'Unité des services à la clientèle des ressources humaines** qui offre des conseils et un accompagnement à plusieurs ministères et organismes;
- **L'Unité des services financiers et de la gestion des documents** qui offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des analyses, ainsi que des services de surveillance financière et production de rapports connexes à plusieurs ministères et organismes;
- **L'Unité des politiques** qui fournit des services de coordination législative, d'élaboration de politiques et de planification. Elle coordonne aussi la documentation des processus;
- **L'Unité des communications internes** qui fournit une orientation et un soutien à Finances et Conseil du Trésor et au Bureau du Conseil exécutif;
- **L'Unité de l'équipe de l'intranet du GNB** qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'un milieu de travail numérique moderne;
- **L'Unité des relations avec les organismes** qui est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux exerçant des activités dans les secteurs du jeu, de l'alcool et du cannabis au détail. L'Unité a des responsabilités opérationnelles à l'égard de deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis (SGC). Cela comprend la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la Société de loterie de l'Atlantique (SLA); les ententes de partage des recettes issues des jeux

de hasard avec les Premières Nations, ainsi que la gestion de fournisseur de services conclue avec Cannabis NB pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province; et

- **L'Unité des services réglementaires** offre un soutien et gère la relation de responsabilisation avec les organismes qui relèvent du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, y compris la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB).

La **Direction des services d'appui aux projets et de consultation** (SAPC) travaille avec les clients dans l'ensemble du GNB pour appuyer les projets prioritaires, renforcer les connaissances et la communauté dans les domaines de l'amélioration continue, de la conception centrée sur la personne, des services de consultation, de gestion de projet et de gestion du changement. Depuis sa formation en juin 2020, elle a fourni des services de soutien aux clients dans l'ensemble du GNB relativement à plus de 243 demandes de projet comme les services de santé, la conception organisationnelle, l'hésitation à se faire vacciner, les investissements en immobilisations et le logement. Elle offre aussi une formation dans divers secteurs d'activité.

Faits saillants

- Fourniture d'une formation formelle à plus de 1 000 employés dans des sujets comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma et la gestion du changement;
- Coordination de 74 mémoires au Conseil exécutif (MCE);
- Réponse à 45 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- Soutien au dépôt de 12 projets de loi à l'Assemblée législative;

- Coordination de quatre séances virtuelles d'orientation ultrarapide avec 98 % des nouvelles recrues admissibles de Finances et Conseil du Trésor et du Bureau du Conseil exécutif. En date de mars 2022, élargissement du programme trimestriel sous la forme d'un projet pilote pour inclure d'autres ministères; et
- Lancement du nouvel intranet du GNB, ce qui a enlevé l'étiquette bêta et a mis hors service l'intranet précédent du GNB en octobre 2021.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de demandes d'accès à l'information qui sont traitées en 30/60 jours;
- Le nombre de rapports de projet réalisés et mis en œuvre;
- Le pourcentage de participation à l'orientation ultrarapide; et
- Le nombre d'employés formés en gestion de projet, en conception centrée sur la personne et en amélioration des processus Lean Six Sigma.

BUREAU DU CONTRÔLEUR

Aperçu

Le **Bureau du contrôleur** assure le leadership dans les services de comptabilité, de vérification interne et de consultation à diverses organisations gouvernementales afin de les encourager à gérer efficacement les ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le directeur des services comptables et de la vérification interne du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il relève de la sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor et doit en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et rendre compte des résultats de ces opérations au nom du ministre des Finances et du Conseil du Trésor; et
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et règlements.

Le Bureau du contrôleur comprend la Section des services d'administration, la Section des services de comptabilité, la Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière, et les Services de vérification et de consultation.

La **Section des services d'administration** comprend le contrôleur et le soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités conférées par la loi au contrôleur. De plus, elle fournit les services de secrétariat et de gestion de l'information au Bureau.

La **Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière** comprend deux unités : les systèmes comptables et d'établissement de rapports et les systèmes de gestion financière.

Une responsabilité principale de la **Section des services de comptabilité et d'information financière** est l'établissement des états financiers consolidés annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont la publication des deux volumes des comptes publics et de l'information supplémentaire sur la plateforme de données ouvertes de la province. La Section donne aussi des conseils en comptabilité aux ministères, à Finances et Conseil du Trésor; aux organismes gouvernementaux; l'interprétation des nouvelles normes comptables et leur incidence sur le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'information pour les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Section des systèmes de gestion financière** est responsable du fonctionnement régulier des systèmes financiers gouvernementaux à l'aide desquels sont consignées les opérations indiquées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Section des services de vérification et de consultation** aide le GNB à gérer les ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation. Les projets sont axés sur l'optimisation des ressources par la détermination des possibilités de gains d'efficacité opérationnelle et des économies de coûts. Une aide est fournie aux ministères ayant trait à l'identification de la fraude; à l'atténuation de risques, aux améliorations aux processus et à la conformité avec la législation et les politiques.

Faits saillants

- Préparation de l'information financière annuelle des comptes publics, volumes I et II;
- Publication de rapports trimestriels sur les déplacements des cadres supérieurs sur le portail de données ouvertes;
- Préparation d'information financière à l'appui des mises à jour financières trimestrielles, en collaboration avec la Division des affaires budgétaires et financières et la Division de la gestion de la trésorerie;
- Présentation de rapports et soutien au comité de vérification du gouvernement;
- Réalisation de vérifications du rendement à l'appui des priorités stratégiques; et
- Participation à la conférence annuelle des contrôleurs fédéral, provinciaux et territoriaux et à la conférence annuelle des contrôleurs de l'Est.

Indicateurs de rendement clés

- Publication des états financiers annuels vérifiés au plus tard le 30 septembre, comme il est énoncé dans la loi.

BUREAU DU DIRIGEANT PRINCIPAL DES RESSOURCES HUMAINES

Aperçu

Le **Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH)** fournit l'orientation stratégique ainsi que le cadre de politiques, de programmes et de responsabilisation relatifs au recrutement, à la rémunération, au perfectionnement, à la sécurité, au mieux-être et à la gestion de l'effectif du GNB et la relation avec celui-ci.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités, pouvoirs et obligations prévues par la loi en tant qu'employeur des parties 1, 2 et 3 des services publics en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. De plus, il surveille les fonctions de gestion des ressources humaines (RH) au GNB.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) et le secrétaire du Conseil du Trésor pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, pouvoirs et obligations respectifs, prévus par la *Loi sur la Fonction publique*. De plus, il surveille les fonctions de recrutement et de perfectionnement de l'effectif du GNB, l'application du principe du mérite aux nominations et l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Division comprend trois directions : la Direction des relations avec les employés, la Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux et la Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être.

La **Direction des relations avec les employés** est chargée de diriger toutes les activités de négociation collective et des activités syndicales-patronales provinciales avec les 25 unités de négociation dans les parties 1, 2 et 3 des services publics. La Direction est aussi responsable de l'arbitrage des griefs des employés syndiqués et non syndiqués; des exclusions des préposés à la gestion et à des fonctions confidentielles des négociations collectives; de la désignation des services essentiels en cas de grève et de la gestion des grèves. De plus, elle fournit, au besoin, des services de consultation et des conseils spécialisés au Conseil du Trésor et au Cabinet sur les questions liées aux relations de travail touchant la partie 4 des services publics et le secteur public général.

La **Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux** est responsable des conditions d'emploi des gestionnaires et du personnel non syndiqué, des sous-ministres et du personnel ministériel. La Direction établit les systèmes et le cadre de classification des emplois pour les parties 1, 2 et 3 des services publics et mène des évaluations d'emploi et d'équité salariale. Elle est aussi responsable des plans de rémunération, de la rémunération et d'autres directives connexes (p. ex. les congés payés et non payés), et de la recherche gouvernementale et des renseignements organisationnels comme la masse salariale, la taille de l'effectif et l'absentéisme. Elle est chargée de la politique concernant les régimes de pension et les régimes d'avantages sociaux des employés. Les responsabilités principales comprennent la conception des régimes, la gouvernance, l'élaboration de politiques, les communications liées aux programmes, la gestion des fournisseurs et la supervision de l'administration.

La **Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être** est responsable

des politiques, des programmes et des processus de nomination à la fonction publique conformément à la *Loi sur la Fonction publique*, dont la surveillance du principe du mérite et de l'intégrité des pratiques d'embauche. La Direction est aussi responsable de la plus grande portée des politiques et des programmes pour favoriser une expérience positive des employés comme l'acquisition de talents, la dotation en personnel et l'expérience des employés par le développement du leadership, la gestion du rendement, les langues officielles, l'équité et la diversité au travail, la santé et la sécurité au travail et le mieux-être des employés dans la partie 1 du GNB.

Faits saillants

- Élaboration d'un processus pour déployer les ressources du GNB aux opérations essentielles comme les agents de contrôle frontalier, les préposés à l'enregistrement des voyages et les préposés au dépistage sur place; création de bassins de talents pour réduire le temps de cycle en vue d'embaucher; travail avec les syndicats pour les ententes sur la mobilité du personnel et la communication de mises à jour en temps opportun aux employés du GNB. Déploiement de plus de 1 000 employés à des fonctions temporaires dans les ministères, les parties 2, 3 et 4, et les établissements de soins de longue durée;
- Soutien et direction des éléments principaux de la réponse du GNB à la COVID-19, dont la directive du GNB en matière de vaccination contre la COVID-19, ses communications, ses cliniques de vaccination, son interprétation des politiques et le soutien aux ministères avec l'application de la directive;
- Élaboration d'un processus pour les plans de prévention des maladies transmissibles dans l'ensemble de la partie 1, dont le processus concernant le dépistage actif, la réponse à un cas positif ou une exposition potentielle à la COVID-19 dans le lieu de travail, le suivi des cas positifs au travail et la mise en œuvre des protocoles de sécurité au travail;
- Communication d'information aux employés sur plusieurs sujets liés à la réponse à la pandémie et aux directives de Santé publique par la distribution de plus de 30 bulletins d'information et l'utilisation de l'intranet du GNB comme outil de communication;

- Direction d'une communauté de pratique en santé et en sécurité dans la partie 1 pour appuyer des réponses rapides à la santé et à la sécurité durant la pandémie et préconiser l'élaboration de programmes pour améliorer la culture de santé et de sécurité au GNB;
- Élaboration et lancement de possibilités de formation sur la santé mentale pour appuyer le bien-être des employés;
- Projet pilote relatif à la nouvelle formation ASIST [formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (ASIST)], à la formation mentale pour les ressources humaines et à la communauté en santé et en sécurité pour appuyer la réponse; et
- Offre d'un stage à 92 étudiants par la voie du programme Avenir GNB dans le but de faire participer les étudiants à l'apprentissage expérientiel au GNB en vue d'un futur emploi. Présence de tous les participants aux ateliers de formation et aux tables rondes et établissement par eux de liens durables avec les mentors et les employés du GNB.

GRIEFS

La Direction des relations avec les employés est chargée de recevoir les renvois à l'arbitrage de griefs non réglés et de poursuivre le règlement de ces griefs ou, dans les cas où le grief demeure non réglé, de tenir une audience d'arbitrage. Le tableau suivant résume les activités d'arbitrage menées en 2021-2022.

	Renvois à l'arbitrage reportés des années antérieures	Nouveaux renvois à l'arbitrage	Griefs retirés ou réglés	Décisions rendues
Partie 1	216	97	45	3
Partie 2	92	245	23	10
Partie 3	295	135	87	1
Total	603	477	155	14

Indicateurs de rendement clés

- Taux de fréquence des accidents déclarés;
- Moyenne de jours perdus par demande d'indemnités pour accidents du travail;
- Utilisation annuelle des congés de maladie (moyenne et médiane);
- Demandes d'invalidité à long terme actives; et

- Temps total perdu à cause d'une blessure, d'une maladie ou d'une invalidité.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU REVENU

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des politiques et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et collabore étroitement avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le budget principal. Elle est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes, de la Direction des services de vérification et d'enquête et de l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Les principaux domaines de responsabilité comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations de revenus et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant

les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

L'**Unité de la comptabilité des revenus** est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux programmes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. L'Unité est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

Faits saillants

- Établissement du projet de modernisation des applications pour remplacer trois applications désuètes. Amélioration par le système de gestion des recettes des processus pour produire des rapports et surveiller la perception fiscale;
- Tenue d'une activité en personne de vente pour non-paiement de l'impôt en octobre 2021 (la levée de certaines restrictions en raison de la COVID-19 a permis de tenir les ventes dans trois grands emplacements). Bonne participation aux trois ventes pour lesquelles il a fallu trouver des salles pouvant accueillir plus de personnes. Fermeture d'un nombre total de 527 comptes, dont la vente de 132 biens durant les ventes pour un montant total de recouvrement d'impôt en souffrance de plus de 4,3 millions de dollars;
- Mise en œuvre de nouvelles technologies en vue d'automatiser et de simplifier le processus de demande en ligne pour la Prestation pour personnes âgées à faible revenu que Finances et Conseil du Trésor administre au nom de Développement social;
- Optimisation de la conception et de la clarté de l'avis annuel d'impôt foncier qui comprenait un encart d'information de sensibilisation au sujet du régime de paiements égaux;
- Fourniture des services de recherche et d'interprétation fiscale requis par le commissaire de l'impôt pour rendre des décisions sur 229 oppositions à la taxe et au remplaçant du

ministre pour rendre des décisions sur dix appels portant sur la taxe;

- Approbation de 123 entreprises dans le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour des projets totalisant plus de 36 millions de dollars, créant la possibilité d'accorder des crédits d'impôt de plus de 17 millions de dollars. Réalisation par l'Unité des vérifications de 578 vérifications restreintes annuelles du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises;
- Réalisation de 591 enquêtes et de 1 049 vérifications durant l'année pour la taxe sur les biens personnels désignés et la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*. Évaluation de taxe supplémentaire de 1,5 million de dollars grâce à ce travail;
- Aide à l'élaboration, à l'essai et à la mise en œuvre d'une nouvelle interface pour le système intégré des remises avec la nouvelle solution PRO, Fusion, pour tous les remboursements administrés par la Division; et
- Partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick pour l'administration du Programme de subvention de rétablissement des petites entreprises, se traduisant par l'octroi de subventions de plus de 6,4 millions de dollars à plus de 900 petites entreprises admissibles touchées par la pandémie entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022.

BUREAU DU CHEF DE L'INFORMATION

Le **Bureau du chef de l'information (BCI)** se concentre sur l'information comme ressource précieuse. Elle appuie la vision du Ministère en « assurant, au moyen de la technologie, la prestation de services personnalisés de grande valeur aux citoyens et à d'autres intervenants d'une façon harmonieuse, sûre et rentable » en offrant des services et des capacités à la clientèle au sein du gouvernement et au public.

Le BCI est chargé d'exercer un leadership stratégique dans l'ensemble du gouvernement et de planifier et de surveiller la gestion des renseignements, des technologies, des risques et de l'innovation numérique, de manière à gouverner intelligemment.

La Division compte quatre secteurs distincts : Bureau numérique, Cybersécurité, Stratégie de télécommunications et Archives provinciales, et Gestion de l'information organisationnelle.

Le **Bureau numérique** comprend l'Unité de la stratégie des TI et de la gouvernance, l'équipe de transformation numérique, l'Unité d'accès à l'information et de protection de la vie privée. La Direction supervise la stratégie Nouveau-Brunswick numérique et le soutien provincial aux fins de conformité avec la *Loi sur le droit à l'information et la protection des renseignements personnels* (LDIPVP). Elle remplit de telles fonctions par le processus d'harmonisation stratégique, la participation à des comités directeurs de projet, en tant que champion de l'accès, de la protection de la vie privée et de l'innovation numérique au sein du gouvernement, l'établissement d'une orientation stratégique et la formation de stratégies avec des partenaires, soit des parties prenantes internes et externes. L'équipe de transformation numérique spécialisée offre des solutions numériques novatrices aux ministères du GNB pour améliorer et moderniser la prestation de leurs services.

La **Direction de la cybersécurité** a été formée directement à la suite de l'accent mis sur la cybersécurité dans la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique. Elle voit à la gouvernance, à la surveillance et à l'élaboration de politiques quant à la cybersécurité pour le GNB tout en offrant des services opérationnels dans les domaines de l'évaluation des cyberrisques, des enquêtes judiciaires et de l'analyse de la vulnérabilité. L'équipe gère aussi le Centre des opérations de sécurité du GNB, qui est responsable de la protection continue contre les cyberattaques 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Une stratégie sur la cybersécurité a été élaborée pour appuyer ce travail.

L'**Unité de la stratégie des télécommunications** supervise l'infrastructure 2.0, une initiative pour améliorer le service à large bande en région rurale aux gens du Nouveau-Brunswick. En collaboration avec le gouvernement fédéral et les fournisseurs de services d'Internet, l'Unité appuie les programmes d'Internet en région rurale pour permettre aux résidents du Nouveau-Brunswick de mener une vie branchée et productive, s'assurant que les entreprises peuvent participer à l'économie moderne et que le gouvernement peut fonctionner avec efficacité et efficience en ligne.

L'Unité est aussi responsable des engagements suivants du GNB :

- Augmenter davantage les vitesses des services à large bande en région rurale dans plus de 70 000 ménages pour la faire passer à 100 Mo/s en trois ans;
- Poursuivre la réalisation d'un réseau 5G à la grandeur de la province en collaborant avec les fournisseurs de services; et
- Obtenir des fonds pour les projets de large bande en région rurale des programmes du gouvernement fédéral.

La **Direction des archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle** offre des services au public pour satisfaire aux obligations du gouvernement en vertu de la **Loi sur les archives provinciales**. Ainsi, les Archives provinciales recueillent, préservent et mettent à la disposition de la recherche, des documents et des dossiers portant sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. Elles fournissent l'information et l'authentification au gouvernement et aux citoyens du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de secteurs. Vues comme étant au service des industries du patrimoine uniquement, les Archives sont tout autant une chaîne d'approvisionnement pour le système juridique, la construction, le tourisme, les gouvernements locaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises médiatiques.

L'**Unité de gestion de l'information organisationnelle** des Archives provinciales offre des conseils et de l'aide dans la gestion des documents et de l'information, aux ministères, aux organismes, aux sociétés et aux commissions du gouvernement. En vertu de la loi provinciale, les politiques et les procédures relatives à la gestion des documents s'appliquent à tous les documents sous toute forme qui sont créés ou reçus dans l'administration des affaires publiques.

Faits saillants

- Lancement d'un programme pluriannuel pour mesurer la performance du réseau à large bande;
- Mesure et consignation de la disponibilité du service cellulaire le long des routes de grande communication et des routes collectrices;
- Ajout de 22 172 documents des statistiques de l'état civil au site Web des Archives provinciales;
- Acquisition de plus de 700 négatifs sur plaque de verre abîmée de photographies historiques de la province;

- Élaboration d'un guide pour la gestion des atteintes à la vie privée pour les agents de protection de la vie privée de la partie 1;
- Élaboration et déploiement de la formation obligatoire en ligne sur la sensibilisation à la protection de la vie privée pour la partie 1;
- Déploiement de la formation en ligne sur la cybersécurité pour les employés de la partie 3;
- Établissement d'un programme de gestion des cyberrisques;
- Élaboration d'une stratégie d'intervention en cas d'incident informatique;
- Travail avec Service Nouveau-Brunswick pour fournir le soutien au site Web et au contenu du nouveau site Louer au Nouveau-Brunswick; et
- Aide au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en offrant quatre sites Web pour le lancement de ses centres d'excellence.

Indicateurs de rendement clés

- Le pourcentage des activités d'Un Nouveau-Brunswick numérique réalisées;
- Le nombre de demandes de renseignements et de services traitées par rapport à l'accès à l'information;
- Le nombre de visiteurs aux Archives provinciales;
- Le nombre de demandes de recherche aux Archives provinciales;
- Le nombre de documents reçus au Dépôt des documents du gouvernement;
- Le nombre d'évaluations de la cybersécurité;
- Le nombre d'utilisateurs formés en cybersécurité; et
- Le nombre d'utilisateurs formés en protection de la vie privée.

DIVISION DE LA GESTION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA POLITIQUE FISCALE

La **Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale** est responsable du financement du GNB et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds

dédiés ainsi que de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et la gestion des risques.

Elle fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales, financières et budgétaires, les relations fiscales intergouvernementales et l'économie; la Division offre des conseils et formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fiscales du GNB. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel, de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du GNB. Elle est également chargée des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée des directions suivantes : Analyse financière, économique et statistique, Politique de l'impôt, Marchés financiers et Gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction de l'analyse financière, économique et statistique** entreprend les prévisions, la surveillance et l'analyse économiques et des recettes. Elle voit aussi à protéger les intérêts financiers du GNB en fournissant des conseils, des analyses et de l'information stratégiques. La Direction offre aussi des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques au gouvernement et aux ministères. Parmi ses responsabilités principales, mentionnons la gestion du cadre financier pluriannuel; la rédaction du discours du budget et des documents connexes; les rapports financiers et économiques; la surveillance du plan budgétaire et la production des rapports connexes; et la coordination des prévisions de recettes globales du GNB. La Direction participe aussi aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le RPC.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle élabore des

options, fournit des renseignements, des conseils et des recommandations sur des questions fiscales, et met en œuvre des mesures législatives qui appuient les priorités du gouvernement sur le plan des politiques de l'impôt. Le travail d'élaboration de la Direction comprend : l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation, l'impôt foncier et d'autres taxes. Elle est responsable notamment des consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales; et de la négociation avec le gouvernement fédéral concernant les ententes fiscales entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme et de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les parties prenantes et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables. La Direction fait aussi la liaison avec les agences de notation.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes à court terme sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés en temps opportun et agit à titre de liaison avec les agences de notation, en plus de réaliser des analyses et donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

Faits saillants

- Lancement d'un tableau de bord des indicateurs du bien-être;
- Participation au processus de réforme de la gouvernance locale, y compris le groupe de travail

sur le financement et les modifications à l'impôt foncier;

- Mise en œuvre de projets de loi fiscaux, dont la réduction du taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 2021, des taux de la taxe sur le carbone de 2021 et la souplesse du taux d'impôt foncier pour le gouvernement local pour l'année d'imposition 2023;
- Introduction de mesures fiscales dans le budget 2022-2023, dont des réductions des taux d'impôt foncier provincial, une réduction de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers de 2022 et les taux de la taxe sur le carbone de 2022;
- Établissement d'un comité gestion du risque avec l'approbation des politiques sur la gestion de la dette;
- Exécution du plan d'emprunt de 2021-2022 en deçà du montant prévu au budget et du rendement; et
- Collaboration avec la planification des ressources opérationnelles (PRO) et Service Nouveau-Brunswick au déploiement de Fusion.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

La **Division des affaires budgétaires et financières** a pour mission de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil du Trésor. Elle y parvient au moyen de deux secteurs d'activité principaux : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses; et les services de secrétariat au Conseil du Trésor.

La **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** joue un rôle déterminant dans l'élaboration des budgets de dépenses et la mise en œuvre des plans de dépenses pluriannuels conformément aux objectifs financiers énoncés du gouvernement. Ces plans font l'objet d'une surveillance continue, ce qui permet de prévenir les changements dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée.

La **Direction du secrétariat du Conseil du Trésor** fournit des services de secrétariat au Conseil du Trésor et fait la liaison entre le Conseil et les ministères et organismes du gouvernement. Ses employés consultent les ministères et les organismes au sujet des questions

qui sont portées à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées pour déterminer les incidences sur les ressources financières et humaines ainsi que les renseignements supplémentaires dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

- Coordination de la préparation du budget de dépenses de capital de 2021-2022 déposé le 7 décembre 2021 et du budget principal déposé le 22 mars 2022;
- Appui à la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale dans la préparation du discours du budget;
- Rédaction de mises à jour financières trimestrielles en collaboration avec la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale et le Bureau du contrôleur et réalisation d'une analyse des dépenses pour rédiger la section des principaux écarts des états financiers de la province; et
- Fourniture de services de secrétariat à environ 90 réunions du Conseil du Trésor, dont certaines étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet, ce qui s'est traduit par la communication de plus de 276 décisions aux ministères et aux organismes. En comparaison, tenue de 44 réunions et rendu de 296 décisions du Conseil du Trésor au cours de l'exercice précédent. En 2020-2021, à cause de la pandémie, tenue de réunions du Cabinet au lieu de réunions des comités du Cabinet entre avril et octobre 2020.

Information financière

	BUDGET TOTAL	DONNÉES RÉELLES 2021-22	ÉCART	% DU BUDGET
BDPRH	5 108 714	5 871 151	(762 437)	115 %
Bureau du contrôleur	3 254 376	2 590 214	664 162	80 %
BCI	7 665 263	6 980 899	684 364	91 %
Affaires budgétaires et financières	909 900	864 650	45 250	95 %
Services généraux	5 842 833	5 910 667	(67 834)	101 %
Gestion de la trésorerie et Politique fiscale	2 856 086	2 493 620	362 466	87 %
Administration du revenu	5 793 528	5 456 748	336 780	94 %
FINANCES ET CONSEIL DU TRÉSOR	31 430 700 \$	30 167 948 \$	1 262 752 \$	96 %

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel de Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice 2020-2021.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
Type d'employé	2021	2020
Permanent	276	287
Temporaire	29	24
TOTAL	305	311

Le Ministère a annoncé 71 concours, soit 62 concours ouverts (publics) et 9 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous par d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NUMÉRO
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; et • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	9
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	3
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	1

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée à l'administrateur général de Finances et Conseil du Trésor et aucune plainte n'a été déposée à l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI NO	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
32	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> Chapitre 7.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Des modifications ont été apportées à la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> pour augmenter la taxe sur les produits émetteurs de carbone, laquelle est passée du montant précédent de 40 \$ à 50 \$ la tonne, à compter du 1er avril 2022.
33	<i>Loi modifiant la Loi sur les assurances</i> Chap-8.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Modifications à la <i>Loi sur les assurances</i> pour moderniser le cadre de délivrance de licences, pour mettre à jour d'autres dispositions en vue de se tenir au fait des changements dans les pratiques de l'industrie et pour clarifier certaines pratiques de délivrance de licences.
34	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> Chap-9.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Modifications à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> pour modifier plusieurs articles, y compris le transfert du crédit d'impôt et de la réduction d'impôt pour les personnes à faible revenu à la première tranche d'impôt sur le revenu.
47	<i>Loi sur les emprunts de 2021</i> Chap-19.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le ministre des Finances et du Conseil du Trésor à amasser des fonds pour la province du Nouveau-Brunswick en émettant des valeurs qui arriveront à échéance dans plus d'un an sous réserve des conditions.
48	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> Chap-20.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Modifications à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> pour réduire le taux d'impôt sur le revenu des particuliers appliqué à la première tranche d'imposition.
59	<i>Loi de 2021-2022 portant affectation de crédits</i> Chap-31.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 9 384 587 000 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.
60	<i>Loi supplémentaire de 2019-2020 (1) portant affectation de crédits</i> Chap-32.pdf (gnb.ca)	11 juin 2021	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 133 626 480,91 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.
71	<i>Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension</i> Chap-41.pdf (gnb.ca)	17 décembre 2021	Modifications à la <i>Loi sur les prestations de pension</i> pour moderniser certains articles et pour accorder le pouvoir à la Commission financière et des services aux consommateurs d'établir des règles.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement 2021-45 pris en vertu de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> 2021-45.pdf (gnb.ca)	1er juin 2021	Modifications pour s'assurer que les gros émetteurs continuent de bénéficier d'une exemption de la taxe sur le carbone provinciale.
Règlement 2021-47 pris en vertu de la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> 2021-47.pdf (gnb.ca)	7 juin 2021	Modification pour préciser que l'impôt reporté doit être payé pour tous les biens qui sont lotis en parcelles, peu importe s'ils sont inscrits au plan d'identification des terres agricoles.
Règlement 2021-62 pris en vertu de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> 2021-62.pdf (gnb.ca)	24 août 2021	Modifications pour rétablir les délais (qui ont été suspendus durant la première réponse à la pandémie) pour les travailleurs occasionnels et temporaires employés par le GNB.
Règlement 2021-72 pris en vertu de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> 2021-72.pdf (gnb.ca)	22 septembre 2021	Modifications pour saisir les récents ajouts au <i>Code criminel</i> et pour s'assurer que les infractions de conduite avec facultés affaiblies sont traitées sur le même pied que les infractions de conduite avec facultés affaiblies en vertu des contrats d'assurance
Règlement 2021-82 pris en vertu de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> 2021-82.pdf (gnb.ca)	9 novembre 2021	Modifications pour suspendre les délais pour les travailleurs occasionnels et temporaires employés par le GNB pour éviter des pressions sur le personnel dans les opérations essentielles en réponse à la pandémie.
Règlement 2022-12 pris en vertu de la <i>Loi sur les assurances</i> 2022-12.pdf (gnb.ca)	16 mars 2022	Modifications pour inclure des infractions de conduite grave, comme la distraction au volant, qui ont été ajoutées à la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> .

Les lois qui relevaient de la compétence du Ministère en 2021-2022 se trouvent à l'adresse :

<https://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=9>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a un grand nombre d'initiatives au gouvernement qui viennent s'ajouter aux initiatives ministérielles. Le Ministère travaille en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales à la mise en œuvre de stratégies et de plans sur les langues officielles. Le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* a été lancé en juillet 2015.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Le programme d'accueil et d'intégration du GNB qui prévoit l'inclusion d'information sur les langues officielles dans la « Liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés », qui sera signée et conservée dans le dossier de l'employé;
- Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) aide les ministères à tenir leurs profils linguistiques pour s'assurer d'offrir les services aux clients dans la langue de leur choix; et
- Le BDPRH facilite les évaluations des compétences linguistiques pour tous les postes bilingues dans la partie 1 (compréhension de l'écrit, expression écrite et expression orale). Les évaluations des compétences linguistiques sont aussi réalisées pour tous les employés du GNB qui suivent une formation linguistique (au début et à la fin de la période) pour surveiller les progrès des étudiants.

AXE 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de travail sont à la disposition de tous les employés et comprennent des renseignements détaillés sur les langues officielles comme le *Guide sur la tenue de réunions bilingues efficaces*; et

- Le Sondage sur l'expérience des employé(e)s du GNB demande aux employés leur niveau de satisfaction quant à l'utilisation de la langue de leur choix au travail.

AXE 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie des employés des services publics.

AXE 4

Veiller à ce que les employés des services publics connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de tous les employés du GNB. Cela comprend des exemples d'offre active de services dans les deux langues officielles sur les mots de bienvenue des messages électroniques, la configuration de la messagerie électronique, la correspondance, les services électroniques, le service en personne, etc.; et

- En partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, la communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles et la communauté de pratique des coordonnateurs de la formation en langue seconde se sont rencontrés et ont communiqué régulièrement sur les langues officielles.

CONCLUSION

Les langues officielles continuent d'être une priorité de Finances et Conseil du Trésor. Les discussions se poursuivent avec le ministère des Affaires intergouvernementales pour continuer d'établir les priorités avec les langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

SECTION 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) https://www2.gnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v3/agrepf.pdf	9
Volume II – Audit financier 2021 (publié en février 2022) https://www2.gnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v2/agrepf.pdf	1
Volume I – Audit de rendement 2021 (publié en octobre 2021) https://www2.gnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v1/Agrepf.pdf	1
Volume II – Audit de rendement 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V2/Agrepf.pdf	4
Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V3/Agrepf.pdf	9

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.16 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick; • des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités; • de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB; et • des activités et des décisions de la CESP. 	<p>L'analyse comptable du Bureau du contrôleur de la classification d'Énergie NB comme entreprise publique continue de considérer les caractéristiques de la définition d'une entreprise publique, conformément au <i>Chapitre PS 1300 des normes comptables pour le secteur public – Périmètre comptable du gouvernement</i>. Les éléments cernés par la vérificatrice générale ont été pris en considération dans la préparation de l'analyse pour 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.25 Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur a obtenu un rapport NCMC 3416 de Vestcor dans le cadre de la vérification des comptes publics 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.33 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées; et • le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement. 	<p>Le ministère du Développement social est en train d'examiner l'accord pour s'assurer que les produits relativement à ce financement unique sont constatés conformément au <i>Chapitre PS 3410 des normes comptables pour le secteur public – Paiements de transfert</i>.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés.</p> <p>Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur continue de travailler avec les ministères et de donner une orientation concernant la préparation des estimations utilisées dans les états financiers consolidés.</p> <p>Pendant que les estimations sont préparées, les ministères et le Bureau du contrôleur continueront de déterminer ces montants à l'aide des données pertinentes et fiables qui sont disponibles.</p> <p>Des efforts continueront d'être déployés pour améliorer les documents à l'appui de l'information prise en considération dans la préparation des estimations.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur formera une équipe de projet pour mettre à jour la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.41 Nous recommandons que le SGC élabore et mette en œuvre un processus lui permettant de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis. Nous recommandons également que les éléments probants associés à ces travaux soient conservés à des fins d'audit.</p>	<p>La Société de gestion du cannabis (SGC) a travaillé avec ses auditeurs pour déterminer que les aspects du processus actuel de vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité des recettes destinées au Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis ne satisfont pas à ses exigences. Le personnel de Cannabis NB a accepté de communiquer de l'information supplémentaire.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.43 Nous recommandons que la SGC travaille de concert avec le Comité consultatif du Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis pour que ce dernier reprenne ses réunions le plus tôt possible afin d'assurer une gestion et une orientation actives du Fonds.</p>	<p>Les réunions pour gérer activement le fonds ont repris au troisième trimestre de 2021-2022.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 5</p> <p>5.15 De plus, nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec Vestcor pour trouver une solution permanente qui assure d'obtenir au 31 mars des éléments probants concernant les actifs des régimes de retraite des services publics et des enseignants avant l'audit des comptes publics de 2020-2021.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur a travaillé avec Vestcor et la vérificatrice générale pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les actifs des régimes de retraite comptabilisés dans les états financiers de 2020-2021 de la province.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 5</p> <p>5.21 Nous recommandons que le contrôleur prenne l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et établisse un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux requis en 2022.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a entrepris un projet de mise à jour de la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021)</p> <p>5.33 Nous recommandons encore une fois que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour inclusion dans le <i>Manuel d'administration</i> de la province.</p>	<p>Une nouvelle politique sur la fraude a été finalisée à l'automne 2021 et a été ajoutée au Manuel d'administration de la province.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 5</p> <p>5.41 De plus, le Bureau du contrôleur devrait créer dans Oracle des codes distincts pour les fonds recueillis par les écoles, afin qu'on puisse facilement distinguer les dépenses et les revenus.</p>	<p>Les codes associés aux fonds amassés par les écoles font l'objet d'un examen et d'une mise à jour dans le cadre du projet de planification des ressources opérationnelles.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume II – Audit de performance 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.49 Nous recommandons au ministère des Finances et Conseil du Trésor de réviser la <i>Politique sur l'administration de la paie AD-2404 – Rémunération au rendement et primes réoctroyables</i> pour tenir compte des pratiques actuelles du gouvernement.</p>	<p>Le Ministère a révisé la <i>Politique sur l'administration de la paie AD-2404 (Rémunération au rendement et primes réoctroyables)</i> en mars pour refléter les pratiques du gouvernement.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.116 ONB et la SDR définiront des cibles précises pour le service Internet en milieu rural et rendront compte publiquement des progrès réalisés.</p>	<p>ONB et la SDR cherchent à définir des cibles pour le service Internet en milieu rural et coordonneront l'établissement de rapports publics appropriés. Le BCI offre un soutien technique.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.127 Pour la phase 2 du financement de la connectivité rurale à Internet, la SDR instaurera une procédure de manière à garantir que les déclarations faites au gouvernement fédéral soient exactes et conformes à l'Entente bilatérale intégrée et qu'aucun coût de la phase 1 ne soit réclamé.</p>	<p>La SDR a un solide processus de gestion de projet en place pour la phase 2. Un gestionnaire de projet avec un expert technique a été assigné au projet pour surveiller les progrès et évaluer les demandes de remboursement. Le personnel supérieur, le gestionnaire de projet et l'expert technique de la SDR et le personnel du Bureau du chef de l'information rencontrent le gestionnaire de projet des demandeurs chaque mois.</p> <p>Le gestionnaire de projet et l'expert technique de la SDR présentent un rapport sur l'avancement du projet dans une réunion hebdomadaire avec le groupe technique responsable de la large bande du BCI. Les discussions portent sur les problèmes de mise en œuvre et un soutien aux solutions est obtenu.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.52 Nous recommandons que pour une prestation responsable et transparente des programmes et services gouvernementaux, le Bureau du Conseil exécutif attribue à un organisme précis la responsabilité de chaque engagement stratégique du gouvernement, notamment le financement de la connectivité des régions rurales à Internet.</p>	<p>Le Bureau du Conseil exécutif dispose de ressources humaines chargées de fournir une surveillance et des conseils concernant les engagements. Le projet spécifique faisant l'objet de la vérification a été approuvé par le gouvernement et confié aux responsables du développement économique d'ONB.</p> <p>Le BCE a pour mandat de travailler avec les ministères pour s'assurer que les engagements sont correctement surveillés, mesurés et rapportés dans le cadre du processus de responsabilisation. Les ministères doivent présenter des rapports sur l'état d'avancement de leurs priorités tous les mois au gouvernement central.</p> <p>À l'avenir, le dossier relatif à la stratégie des services d'Internet en milieu rural relèvera du Bureau du chef de l'information de Finances et Conseil du Trésor.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.53 Le Bureau du Conseil exécutif demandera au ministère ou à l'organisme responsable de la connectivité rurale de veiller à ce que dorénavant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout financement soit administré par l'intermédiaire d'un programme pour lequel on a clairement défini les résultats escomptés et les critères de mesure du rendement; • on procède à une évaluation des besoins avant l'octroi de tout financement; et • les demandes de financement soient validées par une évaluation des besoins de sorte à bien concorder avec les besoins réels. 	<p>Le Bureau du chef de l'information (BCI) de Finances et Conseil du Trésor a défini des objectifs de haut niveau et continue de travailler avec les fournisseurs de services pour aligner leur travail sur les résultats souhaités. Les décisions de financement futures seront alignées sur des mesures de résultats précis et sur les lacunes à combler en matière de services.</p> <p>Le BCI a mis en place un processus pour déterminer les lacunes du service à large bande en milieu rural pour les ménages et les entreprises. Ce travail est en cours et permettra d'éclairer les décisions futures.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) – Chapitre 2</p> <p>2.63. Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif donne pour instruction à l'organisme ou au ministère responsable de veiller à ce que tout nouveau financement pour la connectivité rurale soit l'objet d'un processus concurrentiel et transparent. Cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lancer des appels d'offres publics; ou • respecter les modalités de financement en vigueur. 	<p>Le gouvernement a récemment approuvé une politique d'aide financière qui s'appliquera aux organisations à but lucratif et qui sera bientôt pleinement mise en œuvre. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor sera chargé d'assurer la surveillance financière centrale de cette nouvelle politique. Les organisations seront soumises à un processus rigoureux et réuniront les critères approuvés. Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 4</p> <p>4.45 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor révise les procédures opérationnelles des Services consultatifs de la DMPS pour y inclure des normes officielles pour la documentation des modèles financiers et autres analyses effectuées par l'unité.</p> <p>Les procédures devraient, au minimum, exiger la conservation des documents relatifs aux aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les rôles et les responsabilités des parties participant à l'analyse; • toutes les sources des données et des hypothèses utilisées; et • l'examen des modèles financiers; la conformité aux procédures opérationnelles. 	<p>Les procédures opérationnelles normalisées des Services consultatifs de l'Unité de la DMPS ont été révisées pour inclure de l'information consignée sur ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des détails supplémentaires sur les rôles et les responsabilités des personnes concernées; • des détails supplémentaires pour les sources d'entrée et les hypothèses utilisées; • le processus d'examen pour vérifier les modèles financiers; et • une liste de vérification et un processus après le projet pour vérifier le respect des procédures opérationnelles normalisées. <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.26 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.</p>	<p>Par la loi, Vestcor n'est pas un agent de la Couronne et a été établie pour fonctionner sans lien de dépendance avec le gouvernement. Aucune modification législative n'est prévue pour permettre au vérificateur général d'avoir un accès sans restriction à Vestcor.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) – Chapitre 5</p> <p>5.37 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et la SLJNB règlent la question du recouvrement des paiements excédentaires non autorisés qui ont été versés aux Premières Nations avant le 1er janvier 2016 en raison d'une erreur commise dans le calcul des recettes tirées des jeux.</p>	<p>Le gouvernement a enjoint au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de s'assurer que la question du trop-payé est considérée comme l'élément d'une plus grande stratégie concernant les Premières Nations.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 5</p> <p>5.39 Nous recommandons encore une fois que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance évalue l'utilisation actuelle de la perception des recettes en ligne et l'utilisation du système informatique de trésorerie scolaire. Dans le cadre de ce processus et en collaboration avec le Bureau du contrôleur, le Ministère devrait déterminer le processus optimal de traitement des espèces en ligne. Un système cohérent devrait être mis en œuvre à l'échelle de la province.</p>	<p>En vertu de la <i>Loi sur l'éducation</i>, les districts scolaires doivent suivre les politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE). Dans le cadre de la structure de gouvernance, chaque direction générale rend compte au conseil d'éducation de son district scolaire. La Politique 101 précise que la direction générale a la responsabilité globale de s'assurer que les exigences minimales de contrôle, comme le prévoit l'annexe A, sont suivies pour les fonds recueillis par l'école. Les politiques s'appliquent à tous les fonds recueillis par les écoles, y compris les recettes amassées au moyen de processus en ligne. Il n'existe pas de système en ligne unique à l'échelle de la province qui peut répondre aux besoins des districts scolaires francophones et anglophones.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 5</p> <p>5.40 Nous recommandons au Ministère et au Bureau du contrôleur de veiller à ce que le système ait la capacité de rendre compte des fonds recueillis. Le Ministère devrait exiger que les écoles et les districts rendent ces rapports publics.</p>	<p>Les politiques 101 et 132 précisent toutes les deux que les directions d'école doivent fournir des rapports financiers relatifs aux fonds recueillis par l'école à leur comité parental d'appui à l'école. Ces rapports incluraient les recettes amassées au moyen d'une plateforme en ligne.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) – Chapitre 7</p> <p>7.14 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur collabore avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des répercussions financières de la pandémie de COVID-19 sur la province, ce qui pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le financement du programme (financement approuvé ou indication de ce qui pourrait être dépensé) et ce qui a été dépensé à ce jour; • les autres mesures d'aide financière (baisses des recettes, reports, etc.); et • [sic] aide fédérale (comme le Transfert canadien en matière de santé). <p>7.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de rendre compte publiquement de son suivi des répercussions financières de la pandémie de COVID-19.</p>	<p>Le gouvernement comptabilise les répercussions financières de la pandémie mondiale de COVID-19 ainsi que toutes les autres recettes et les charges dans son système comptable.</p> <p>Le Compte rendu financier et économique publié chaque trimestre par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor fait état des résultats financiers de la province et comprend les incidences de la pandémie mondiale de COVID-19 sur les résultats prévus et réels de la province.</p>
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2020) – Chapitre 5</p> <p>5.9 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> pour inclure Vestcor (et les entités connexes) dans les entités auditables, afin que la vérificatrice générale dispose d'un droit d'accès illimité pour effectuer des audits de performance et des audits financiers comme elle le juge nécessaire.</p>	<p>Aucune modification législative n'est prévue.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2020) – Chapitre 5</p> <p>5.10 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>, demande à la vérificatrice générale d'effectuer un audit de performance portant sur Vestcor (et les entités connexes) et demande à Vestcor de lui donner un accès illimité.</p>	Rien n'est prévu pour demander un audit de performance de Vestcor.
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2020) – Chapitre 5</p> <p>5.12 Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur Vestcor</i> pour exiger que Vestcor (et les entités connexes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dépose un rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative; et • comparaissent devant le Comité des comptes publics. 	Aucune modification législative n'est prévue.

SECTION 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION AVEC LE LIEN AUX DOCUMENTS EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
Volume I – Audit de rendement 2019 (publié en juin 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Agrepf.pdf	8	7
Volume III – Audit financier 2019 (publié en décembre 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Agrepf.pdf	8	6
Rapport de la vérificatrice générale 2018 – Volume I (publié en juin 2018) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Agrepf.pdf	2	2
Rapport de la vérificatrice générale 2017 – Volume II (publié en novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Agrepf.pdf	2	2
Rapport de la vérificatrice générale 2017 – Volume IV (publié en novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V4/Agrepf.pdf	4	4
Rapport de la vérificatrice générale 2017 – Volume V (publié en novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Agrepf.pdf	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Finances et Conseil du Trésor n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice financier 2021-2022.